



83

II

On constate encore de nos jours dans le Maghrib, et quelques textes anciens signalent des pratiques dites magiques, destinées à acquérir des biens, à expulser ou à détourner des maux, à nuire à des ennemis. Outre ceux qui seront indiqués plus loin, il existe en Afrique, des familles de fascinateurs, dont les incantations font périr les troupeaux, sécher arbres, mourir les enfants ; Il n'y a pas à tenir compte ici de la prêtresse massyle dont il est question dans l'Énéide. Ce sont des opérations de la magie classique que Virgile lui attribue bien qu'on ne puisse pas le prouver, certaines d'entre elles remontent sans doute à une très haute antiquité. Mentionnons, par exemple, les rites pour provoquer la pluie, auxquels un passage de Dion Cassius fait allusion ; les baignades accomplies dans la même intention, lors du solstice d'été : saint Augustin s'élève contre cet usage, qui a persisté çà et là en Berbérie ; la coutume, indiquée peut-être par Arnobe, de nouer à des arbres des morceaux d'étoffe, dans lesquels on croyait fixer les maux dont on voulait se délivrer ; les luttes rituelles, dont parlent Hérodote et saint Augustin, et qui avaient, semble-t-il, pour objet l'expulsion violente des maux logés dans les corps des combattants. Ainsi, dans une fête très ancienne qui revenait tous les ans à date fixe et durait plusieurs jours (on l'appelait la *Caterva*), les habitants de Caesarea (Cherchell), partagés en deux camps, se battaient à coups de pierres. Saint Augustin les fit renoncer à cette coutume. Il y avait également des combats rituels entre jeunes filles chez les Auses et les Machlyes, sur le littoral de la petite Syrte.

C'est une opinion très répandue qu'on est maître de celui dont on possède l'image. Elle a vraisemblablement inspiré, à l'époque préhistorique, les auteurs des gravures rupestres : il est permis de croire que beaucoup de ces dessins ont été tracés pour mettre à la disposition des hommes les animaux qui y étaient représentés ; des paroles magiques, prononcées devant les images, pouvaient en compléter l'effet.

L'animisme est, selon l'acception usuelle de ce terme, la croyance à des esprits doués d'intelligence et de volonté, résidant d'une manière permanente ou

temporaire dans des enveloppes matérielles, provoquant les phénomènes dont l'homme est témoin ; êtres bienfaisants ou nuisibles, sur lesquels il convient d'agir par des procédés de contrainte ou de propitiation. Quelques documents de l'époque romaine, que nous aurons à étudier, nous font connaître, en différents lieux, des cultes des montagnes, des eaux, des arbres, qui témoignent plus ou moins nettement de superstitions animistes. Mais les peuples qui, aux temps historiques, ont pris pied en Berbérie ont pu contribuer à les propager : on sait l'importance des hauts lieux dans la religion phénicienne ; les Genii des sources, des rivières, des montagnes que mentionnent des inscriptions latines sont, au moins en apparence, des divinités romaines.

Nous ne saurions dire non plus si le culte des pierres, prétendues demeures d'esprits puissants, a dans l'Afrique du Nord des origines très lointaines, car rien ne prouve qu'il ait existé avant la venue des Phéniciens cette observation s'applique d'une manière générale au fétichisme, qui attribue un pouvoir protecteur soit à une force impersonnelle, sorte de fluide, soit à des esprits, enfermés dans des objets naturels ou fabriqués, dont on s'assure la possession. Notons qu'à Tamentit, dans le Touat, en plein Sahara, on conserve encore un aérolithe, qui fut autrefois vénéré .



aérolithe de Tamentit

